

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 04 Octobre (04/10/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoint,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoint,**

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHE (représentée par Mme CASTRO), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHE), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**  
M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Philippe CHAUMERLIAC est nommé secrétaire de séance.

**28 – 04 octobre 2012**

**CENTRE DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE – TARIFICATION AUX FAMILLES –  
ANNÉE SCOLAIRE 2012/2013**

Rapporteur : Madame FANFELLE



Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle tarification des Accueils de Loisirs Associé aux l'École pour l'année scolaire 2012 / 2013, conformément à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Accueils de Loisirs sans hébergement » signée entre la C.A.F du Tarn et Garonne et la Mairie de Moissac

- 12 € par période quelque soit le nombre de jours de présence de l'enfant.
- Les 3 périodes définies sont : de septembre aux vacances de Noël  
de janvier aux vacances de Pâques  
des vacances de Pâques aux vacances d'été

**Rappel :**

**Article 3 :** Engagement du gestionnaire

- Au regard du public visée par la présente convention  
Le gestionnaire s'engage à offrir un service de qualité à tous, répondant aux besoins du public, en recherchant sa participation et en respectant les règles de confidentialité.  
Le gestionnaire s'engage sur les éléments suivants :
  - ..... Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources.....

**le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les tarifications ci-dessus, demandées aux familles.

Pour copie conforme

Moissac le 8 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :